



Coronavirus : questions-réponses pour les entreprises et les salariés

Publié le 21 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Quelles sont les précautions à prendre dans le cadre de mon travail ? Comment mettre en œuvre le télétravail ? Quel est le rôle du médecin du travail ? Le ministère du Travail a publié un document réunissant de nombreuses réponses aux questions que salariés et employeurs se posent face au coronavirus (Covid-19).

Ce [document disponible sur le site du ministère du Travail](https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/) apporte des réponses très concrètes aussi bien aux salariés qu'aux employeurs.

À noter : Un questions-réponses sur le coronavirus COVID-19 actualisé régulièrement est également disponible sur [le site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

Et aussi

- [Coronavirus \(Covid-19\) : comment vous informer ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13814)
- [Quelles dispositions sont prévues si je dois garder mon enfant à la maison ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890)

Pour en savoir plus

- [Information Coronavirus Covid-19 \(site du Gouvernement\)](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
Premier ministre
- [Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries)
Ministère chargé du travail